

23^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à **sensibiliser les citoyens à faire un usage raisonné de leurs outils numériques au quotidien, en toute sécurité.**

PRÉSENTÉE

par les élèves de CM2C

Élèves de la classe de CM2c de l'école élémentaire Nicolas Boileau à Montrouge, classe
de
Mme Isabelle Nguyen
Académie de Versailles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Au regard de l'ampleur que le numérique a pris dans notre environnement : jeux vidéos, réseaux sociaux, commerce en ligne, recherches rapides, communication, gestion des comptes, travail..., les tâches connectées encombrant la vie quotidienne des citoyens.

L'usage du numérique peut avoir des avantages comme des inconvénients. Cette année, notre enseignante est à l'initiative de la création du site web de notre école où nous y publions régulièrement divers articles et travaux en relation avec nos projets de classe, notamment ceux concernant l'éducation aux médias. Cela nous permet d'apprendre à bien utiliser le numérique : respect de la propriété, vérification des sources d'information, maîtrise de l'outil informatique, navigation en toute sécurité sur internet... Ceci nous motive davantage dans nos tâches quotidiennes d'apprentissages scolaires. Nous avons également à maintes reprises débattu en classe du bon usage du numérique afin de pouvoir devenir des citoyens responsables.

Dans le milieu familial, le numérique prend également une place importante. La présence d'objets connectés tels que la télévision, les consoles de jeux, les smartphones, les tablettes, les ordinateurs sont présents dans tous les domiciles. Les parents poursuivent leur travail au domicile, s'informent, se divertissent, effectuent des achats en ligne, communiquent grâce à internet.

Dans la classe, le nombre moyen des objets numériques détenus par les familles est de onze par foyer. Certains des élèves possèdent déjà un compte sur au moins un réseau social alors qu'ils n'ont pas l'âge requis pour en créer un.

L'utilisation des écrans à forte dose, non contrôlée, peut comporter des risques. En effet, le temps passé devant les écrans pourrait transformer la vie réelle en monde virtuel.

C'est pour cela qu'il nous semble important de proposer des lois visant à sensibiliser les citoyens à faire un bon usage du numérique en toute sécurité afin de les protéger.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Mener des campagnes de sensibilisation dans les milieux scolaires et associatifs par des professionnels visant à responsabiliser les élèves sur l'usage des outils numériques.

Article 2

L'État prendra en charge la réalisation de clips vidéo de sensibilisation diffusés à heure de grande audience afin de sensibiliser les citoyens à un usage raisonné du numérique.

Article 3

Chaque établissement scolaire devra établir une charte d'usage des outils numériques signée par tous les élèves, leurs parents et le corps enseignant.

Article 4

Augmenter le contrôle des réseaux sociaux et des publications allant à l'encontre des droits et des libertés de chaque individu afin de protéger les citoyens, plus particulièrement les enfants. Tout contrevenant s'expose à des sanctions.